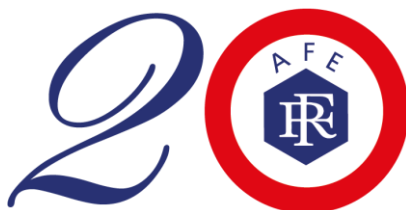


40^e ASSEMBLÉE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER
18 au 22 mars 2024



RESOLUTION COMMISSION/N°/02.2024

Objet : situation financière de la Mission laïque française

VU

- L'accord-cadre entre l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) et la Mission laïque française (MLF) signé le 30 décembre 2021,
- L'article L 452-2 du Code de l'éducation ;

CONSIDÉRANT

Que la MLF est liée à l'Etat par deux conventions, l'une avec le ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) et l'autre avec le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR) ;

Que la MLF assure une mission de service public avec son réseau de 108 établissements d'enseignement français à l'étranger scolarisant plus de 61 000 élèves dans 37 pays ;

Que les dirigeants de la MLF auditionnés annoncent que sa situation financière est très dégradée et qu'elle est exposée à un risque de cessation de paiement dans les prochains mois ;

DEMANDE

- Un audit financier de la MLF, externe et indépendant, analysant les causes de la dégradation de sa situation financière, les flux financiers entre les établissements et le siège, les frais de siège et la pertinence des investissements réalisés au cours des dix dernières années ;

- Une clarification des relations entre l'association et ses établissements partenaires passant par la formalisation des engagements réciproques y compris les contributions à collecter par la MLF et à reverser à l'AEFE ;
- La présentation d'un plan de redressement visant à moyen terme l'équilibre global de la MLF avec un niveau d'aide publique par enfant scolarisé pouvant être contractualisé (actuellement estimé à 14 M EUR nets par an, hors bourses scolaires, pour 61 000 élèves) ;
- un plan de financement du retour à l'équilibre privilégiant l'emprunt plutôt que la subvention publique, au besoin avec la garantie de l'Etat (Cogaref) et visant à modérer la hausse des frais de scolarité ;
- Une attention des autorités publiques en charge de l'enseignement français à l'étranger (MEAE, MENESR et AEFE) visant prioritairement et en toutes circonstances la sauvegarde et la pérennité des établissements concernés dans l'intérêt des enfants scolarisés et de leurs familles,
- La présentation à la Commission de l'AFE chargée l'enseignement d'un point d'étape en octobre 2024.

Résultats	Adoption en commission	Adoption en séance
UNANIMITE	X	
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

REPONSE